

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 avril 2012 à 20 H 15, en mairie

	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent		Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
SAUNIER Renée	X								
RIZET Jean-Pierre	X				FOREST Jean-Charles	X			
GAUDET Charles	X				GATEAU Christelle		X	X	
TILLIER Jacky	X				LABAUNE Patrick		X		
RUAUX Eveline	X				LARUE Philippe	X			
DUVIGNAUD Jacques	X				LOMBARD Nathalie	X			
BASSY Jean-Paul	X				QUILLIVIC Eliane	X			
BOSSET Jacques	X				SCHIAVONE Pascal	X			
CHAVANEL Laurent	X				VANDROUX Andrée	X			
DUTREMBLE Gilles	X				VINCENT Chantal		X	X	

- Etai(en)t absent(es) excusé(es) :
- Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat respectivement à :

Chantal VINCENT à Eliane QUILLIVIC

Christelle GATEAU à Jean-Paul BASSY

Un scrutin a eu lieu, Jean-Pierre RIZET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 FEVRIER 2012

Le compte rendu est adopté avec 16 voix "POUR".

BUDGET PRINCIPAL

Après avoir présenté le compte administratif Madame le Maire demande à M. RIZET premier adjoint, de présider le vote selon les termes suivants :

Compte administratif du budget principal 2011 :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	243 961,61	224 054,39
Fonctionnement	1 544 806,89	1 935 637,72

L'excédent définitif à transférer au budget 2012 s'élève à **620 652 €**

Le compte administratif du budget principal 2011 est adopté par 17 voix "POUR", Madame le Maire ne prenant pas part au vote.

COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion établi par le Percepteur est identique au compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé par 18 voix "POUR".

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

Mme le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2011 au budget primitif 2012, soit la somme de : **620 652 €**

Accord avec 18 voix "POUR".

SUBVENTIONS 2012 - Voir annexe 1

Mme le Maire demande à M. GAUDET de présenter la liste des subventions qui seront soumises au vote.

M. Gaudet rappelle lors de son exposé, que seules les subventions qui ont fait l'objet d'une demande circonstanciée sont prises en compte, mais qu'en cours d'année il sera toujours possible d'attribuer des subventions après étude de leur bien fondé.

- Application d'une majoration de 2 % par rapport à 2011, uniquement sur la subvention de base et pour les sociétés Cirysiennes.
- Pas de hausse et maintien des valeurs pour les sociétés extérieures.
- Pour les sociétés sportives extérieures, calcul avec un forfait de 30 € + 1 € par adhérent de notre commune.

Il souligne que chaque année depuis 2008, l'enveloppe des subventions est maîtrisée et diminue : baisse de l'aide apportée à l'école de musique avec leur accord ; pas de subvention à l'ALPE pour le moment ; un bilan sera fait en septembre

- Quelques chiffres concernant la subvention de 15 300 € affectée au budget du CCAS :

23 postes de téléalarme pris en charge,
une vingtaine d'étudiants ou apprentis ou chômeurs ont bénéficié de l'aide aux jeunes,
une dizaine de familles sont inscrites pour des distributions alimentaires régulières,
11 personnes âgées ont droit à des aides aux travaux

Les élus qui font partie du bureau de certaines associations ne participent pas aux votes des subventions correspondantes aux dites associations :

- MM. DUTREMBLE et LABAUNE, pour l'Amicale Laique

La subvention est adoptée par 16 voix "POUR" et deux élus ne participent pas au vote.

- M. CHAVANEL, pour l'Association Locale des Parents d'Elèves

La subvention est adoptée par 17 voix "POUR" et un élu ne participe pas au vote.

- M. BASSY, pour le Tennis Club

La subvention est adoptée par 17 voix "POUR" et un élu ne participe pas au vote.

Les autres subventions sont adoptées par 18 voix "POUR" un montant total de 70 638 €

PARTICIPATION AU RASED

Cette participation est demandée par l'Education Nationale pour aider aux soutiens à destination des enfants scolarisés et en difficultés.

Elle s'élève à 1,25 € par élève scolarisé soit : pour 230 élèves : 287,50 €

La participation au RASED est adoptée par 18 voix "POUR".

FISCALITE 2012 - FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES

Mme le Maire propose de maintenir inchangés les 3 taux de la fiscalité locale :

TH: 17,27 %
FB: 25,33 %
FNB: 60,97 %

Les taux pour la fiscalité locale sont adoptés par 18 voix "POUR".

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Mme le Maire demande à M. Rizet de présenter les chiffres des dépenses et des recettes prévues pour chaque section et de donner le détail des investissements.

L'année 2011 a vu des retards dans l'exécution de son budget, ces retards sont dus à la défaillance de la société retenue pour la réalisation des 2 bâtiments nouveaux : un bâtiment pour les services techniques et le remplacement du Mille Club par un bâtiment associatif plus fonctionnel.

Ces réalisations qui ont commencé en fin 2011 pour le bâtiment des services techniques, débiteront début 2012 pour le bâtiment associatif et s'achèveront à la fin du 1er trimestre 2012. Le report du coût de ces deux opérations génèrent un montant de restes à réaliser élevés.

Pour la troisième année consécutive, les dépenses dans les économies d'énergie seront maintenues, ce sera la maison des associations de Rozelay qui a été choisie avec le changement de la chaudière, l'isolation de la toiture et la réfection intérieure.

L'isolation de la façade nord de la salle omnisports fait également partie de cette démarche.

L'entretien des chemins communaux est maintenu, pour 2012 c'est le chemin des Bussières qui sera réaménagé.

La rénovation d'un court de tennis permettra de maintenir cet équipement au niveau pour fournir une prestation correcte.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à : 269 671 €

L'excédent réel disponible en 2012 est de :

Excédent reporté 2011	620 652 €
Besoin de la section d'investissement	<u>269 671 €</u>

Total **350 981 €**

Cet excédent sera affecté à la section de fonctionnement pour l'exécution du budget 2012.

Dépenses de fonctionnement en €	
Charges à caractère général	1 004 604
Charges de personnel	730 150
Charges de gestion courante	182 000
Intérêts des emprunts	13 613
Charges exceptionnelles	4 550
Atténuation de produits	200 000
Virement à la section d'investissement	269 671
Dépenses imprévues	10 000
Amortissement étude plan couleur	0
Total des dépenses fonctionnement	2 414 588

Recettes de fonctionnement en €	
Excédent reporté	620 652
Atténuation de charges	31 000
Produits du domaine	13 700
Impôts et taxes	780 593
Dotations et subventions	910 643
Produits de gestion courante	58 000
Produits exceptionnels	0
Produits financiers	Néant
Transfert de charges	0
Total des recettes fonctionnement	2 414 588

Dépenses d'investissements en €	
Déficit d'investissement reporté (année 2010)	128 920
Capital des emprunts	41 588
Immobilisations incorporelles (y compris RAR)	0
Immobilisations corporelles (y compris RAR)	768 883
Immobilisations en cours (y compris RAR)	0
Dépenses imprévues	5 000
Total des dépenses d'investissement	944 391
Total des 2 sections	3 358 979

Recettes d'investissements en €	
Virement de la section de fonctionnement	269 671
Couverture du déficit d'investissement (année 2010 + RAR)	567 466
Différences sur réalisation	Néant
Dotations fonds divers et réserves	32 088
Subventions d'investissement (y compris RAR)	75 166
Emprunt	0
Amortissement étude plan couleur	0
Total des recettes d'investissement	944 391
Total des 2 sections	3 358 979

Le budget est adopté par 18 voix "POUR".

BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT RUE HENRI MUGNIER"

➤ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Après avoir présenté le compte administratif Madame le Maire demande à M. RIZET premier adjoint, de présider le vote selon les termes suivants :

- Dépenses :	218 497.59 €
- Recettes :	141 634.65 €

Le compte administratif 2011 du budget annexe du "lotissement rue Henri Mugnier" est approuvé par 17 voix "POUR", Madame le Maire ne prenant pas part au vote.

Mme le Maire, après avoir repris la présidence de la séance, remercie l'ensemble du personnel municipal ainsi que les élus pour leur participation à la bonne exécution des différents budgets 2011

➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion établi par le Percepteur est identique au compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé par 18 voix "POUR".

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Il reste une parcelle à vendre, et les travaux d'éclairage public et de voirie définitive

- FONCTIONNEMENT	179 050 €
- INVESTISSEMENT :	169 050 €

Le budget primitif 2012 du budget annexe du "lotissement rue Henri Mugnier" est approuvé par 18 voix "POUR".

DELIBERATION DE PRINCIPE POUR INTEGRATION DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL

Il existe sur la Communauté, un relais d'assistants maternels qui regroupe MONTCEAU, SAINT VALLIER, BLANZY depuis le 1^{er} janvier 2011.

Il connaît un vif succès auprès des parents et des assistants maternels. Il est également sollicité par des parents ou assistants maternels de l'ensemble du bassin minier.

Devant un besoin croissant des parents et des assistants maternels (à CIRY, on recense une trentaine d'ASMAT), les communes de Sanvignes, Ciry, Gévelard et Perrecy-les-Forges ont souhaité intégrer ce Relais d'Assistants Maternels mutualisé.

Il serait étendu à ces 4 communes à compter du 1^{er} septembre 2012.

Une convention de partenariat sera approuvée par les 7 villes suite à l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales, cette dernière étant favorable à cette mutualisation.

Une personne devrait être recrutée par GENELARD pour s'occuper du RAM des 4 communes (0,7 Equivalent Temps plein) ainsi que de la halte garderie de Gévelard (0,3 Equivalent Temps Plein)

ACCORD AVEC 18 VOIX "POUR".

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE ET D'AMENAGEMENT DE LA BOURBINCE

Le Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement de la Bourbince, dans l'optique de l'atteinte du bon état écologique des eaux d'ici 2015, va s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Territorial sur le bassin versant hydrographique de la Bourbince.

A cet effet, il est nécessaire de modifier la structure juridique du Syndicat qui se transformera en "Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince".

De même ses compétences et son territoire sont étendus.

Désormais, la participation des communes sera fonction de la population et de la superficie dans le bassin versant

Pour CIRY la cotisation 2012 est de 2 872,38 €

ACCORD AVEC 18 VOIX "POUR".

RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS

Le centre de loisirs (3-6, 6-11, adolescents) fonctionnera la semaine du 23 au 27 avril avec 5 animateurs sur la base de 35 heures hebdomadaires chacun.

Le recrutement des animateurs est adopté par 18 voix "POUR".

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les chantiers :

- En ce qui concerne les ateliers, il ne reste que la voie d'accès et pour le bâtiment associatif, le bardage extérieur se termine.
- Travaux du bourg : après l'assainissement, l'enfouissement des réseaux, ce sera l'aménagement de la Place de l'Eglise en prenant en compte l'accessibilité de l'église, et enfin la réfection de la voirie
- Une nouvelle société AUSALYS s'est installée 3 rue André Bouillot où était installé le centre social, à compter du 1^{er} avril.
Elle offre des prestations de service en tous genres : assistance informatique, gardiennage...
- La démarche de territorialisation entre services techniques des communes du Sud et Communauté se poursuit Des opérations propreté seront menées régulièrement Le programme d'élagage a été accompli Rues Pautet, Leclerc, Romain Rolland et le cimetière nettoyé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,
Jean Pierre Rizet.